



Accueil de Loisirs Municipal de Nesmy

PROJET EDUCATIF

INTRODUCTION

A partir du 1^{er} janvier 2015, la Mairie de Nesmy va gérer le Centre de Loisirs « Les fripouilles » avec l'Accueil périscolaire sous la dénomination « Accueil de Loisirs Municipal » pour les enfants de 3 à 11 ans de l'Ecole Publique St Exupéry.

La mission essentielle du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire est de permettre l'épanouissement de l'enfant tout en proposant une action éducative en complément de la famille et de l'école.

Le centre de loisirs occupe aujourd'hui une place prépondérante dans les loisirs des enfants et des jeunes en leur offrant un accueil éducatif varié sur l'ensemble de leurs temps libres : petites et grandes vacances, mercredis et temps périscolaires.

Pour cela, nous nous devons de décrire nos objectifs, dans un Projet Educatif.

Ce projet a pour but d'assurer que l'enfant est au centre des préoccupations de l'équipe d'animation et du Comité Municipal Enfance Jeunesse.

Il définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation auprès des enfants.

Les personnes qui assurent la direction ou l'animation en prennent connaissance avant leur entrée en fonction pour le décliner en projet pédagogique. Il les informe également des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

Le projet pédagogique, est rédigé par le directeur de la structure et son adjoint avec le soutien de l'équipe d'animation. Il a une durée de vie d'une année en général et décline un ou plusieurs axes du projet éducatif.

Le projet d'animation est l'outil principal employé par les animateurs pour créer et socialiser leurs activités. Les projets d'animation sont le moteur des journées des enfants. Les repas et les temps de repos sont parties intégrantes des projets d'animation.

L'objectif du projet éducatif est d'avoir un document accessible à tous, sécurisant pour les familles et un repère pour l'équipe d'animation et les partenaires. Pour les parents, le centre de loisirs ainsi défini ne sera pas un simple moyen de gardes d'enfants, mais un lieu où ils inscrivent leurs enfants avec confiance.

PRESENTATION STRUCTURE

1/ L'organisation

L'organisateur de l'accueil est « La Mairie de Nesmy ».

L'accueil en centre de Loisirs obéit à un certain nombre de critères qui conditionnent l'agrément autorisé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Notre numéro d'agrément est le 0850435CL000313.

Une déclaration annuelle d'ouverture permet ensuite de fonctionner et d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans.

La mairie rédige et diffuse également aux parents un règlement intérieur.

L'accueil géré par la Mairie est constitué :

- Du comité municipal enfance et jeunesse : il a vu sur les activités proposées, sur les budgets prévisionnels. Il étudie, valide ou non les décisions majeures concernant l'accueil de loisirs et son fonctionnement. Il se réunit mensuellement.
- D'une équipe d'animation avec :
 - Un directeur : il a pour fonction de communication (avec le comité municipal enfance et jeunesse, les animateurs, les parents et les administrations), de gestion et de coordination de l'ensemble de l'équipe et des activités. Il est le garant du projet éducatif.
 - Un directeur adjoint.
 - Les animateurs, le personnel de cantine et de nettoyage.

2/ Périodes et lieux d'ouverture

La Mairie va gérer deux temps d'accueil différents :

- Extrascolaire : mercredi et vacances scolaire
- Périscolaire : Accueil matin et soir.

Les dates précises de fonctionnement sont communiquées en fonction du calendrier scolaire de l'inspection académique.

Le centre de Loisirs et l'accueil périscolaire ont des locaux communs qui sont municipaux, situés à côté de l'école publique 24 rue abbé sireau à Nesmy.

La mairie assure leur adaptation permanente aux besoins et aux nouvelles normes d'hygiène et de sécurité. Pour information, l'accueil des enfants de moins de six ans fait l'objet d'un examen systématique de la Protection Maternelle Infantile (PMI).

3/ Moyens et financement pour le fonctionnement

- Différents moyens pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs
 - Les locaux et espaces extérieurs
 - Une équipe qualifiée
 - Un budget d'activités
 - Un règlement intérieur
 - Des outils d'informations et de relation avec les familles
 - Les conventions de partenariat

- Le fonctionnement de l'accueil de loisirs est financé par trois sources principales de recettes :
 - La participation financière des parents
 - La CAF
 - La Mairie

OBJECTIFS EDUCATIFS

L'accueil de Loisirs Municipal est un lieu de détente où l'aspect ludique est privilégié.

L'enfant y est considéré dans sa globalité, son épanouissement est favorisé par la pratique d'activités de loisirs, jeux et par une ouverture sur le monde extérieur en prenant compte des objectifs suivants :

- **Le développement psychomoteur de l'enfant** en proposant des activités physiques, manuelles, intellectuelles, de plein air, variées et adaptées.
- **Le développement de l'autonomie de l'enfant** en favorisant le faire faire, en permettant à l'enfant de s'exprimer dans son projet d'activité, en développant son sens des responsabilités ;
- **Le développement cognitif de l'enfant** en proposant des activités permettant de développer des apprentissages et les connaissances.
- **Le développement de la citoyenneté** en s'appuyant sur les règles et le fonctionnement de la vie en collectivité, en favorisant le respect de l'autre, l'ouverture vers l'autre et l'entraide.

L'accueil de Loisirs Municipal :

- Souhaite que les enfants prennent du plaisir à participer aux activités mises en place et défend l'importance du jeu dans le développement psychomoteur de l'enfant.
- Souhaite que les activités proposées prennent en compte le rythme de vie des enfants, notamment au moment des accueils du matin et du soir.
- A à cœur de fournir un service de qualité pour l'enfant et les parents dans de bonnes conditions affectives et matérielles pour tous.
- Demande aux parents le respect des règles de la structure.
- Souhaite également que les conditions de travail des animateurs et du directeur leur permettent de s'épanouir dans leur activité.
- Accompagne l'équipe autour d'un projet fédérateur et partagé.
- Met en place les conditions et les outils pour un travail en commun.
- Valorise les compétences, les savoirs-faire et renforce les motivations de chaque membre de l'équipe.

EVALUTATION DES ACTIONS MENEES

Dans une démarche de qualité, il est indispensable d'annoncer les points et les méthodes à évaluer afin d'améliorer le service.

Les points à évaluer : les objectifs, les moyens, l'équipe, la satisfaction des familles, la satisfaction des enfants.

Les méthodes utilisées : les réunions d'équipe, les temps de régulation avec les enfants, les questionnaires de satisfaction.